

2M INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 4 150 000 euros

Siège social : 199 route de l'Industrie

38470 VINAY

ACTE DE NOMINATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL DU 15 SEPTEMBRE 2025

Les soussignés :

- **Monsieur Adrien MANDIER,**
Né à VOIRON (38500) le 14 février 1996.
demeurant à VINAY (38470) 852 route de Varacieux.
De nationalité française.

- **Monsieur Alexis MANDIER,**
Né à VOIRON (38500) le 14 mars 1994.
demeurant à VINAY (38470) 818 route de Varacieux.
De nationalité française.

Agissant en qualité de seuls associés de la société par actions simplifiée 2M INVEST au capital de 4 150 000 euros, dont le siège social est 199 rue de l'Industrie, 38470 VINAY, et dont les statuts ont été établis par acte sous seing privé ce jour,

NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT

Nomment aux fonctions de Président de la Société, à compter de ce jour, pour une durée illimitée :

- **Monsieur Alexis MANDIER,**
Né à VOIRON (38500) le 14 mars 1994.
demeurant à VINAY (38470) 818 route de Varacieux.
De nationalité française.

Monsieur Alexis MANDIER dispose, conformément à la loi et aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Il déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

NOMINATION DU PREMIER DIRECTEUR GENERAL

Nomment, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée illimitée :

- **Monsieur Adrien MANDIER,**
Né à VOIRON (38500) le 14 février 1996.
demeurant à VINAY (38470) 852 route de Varacieux.
De nationalité française.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Adrien MANDIER disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président de la Société.

Conformément aux statuts, il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

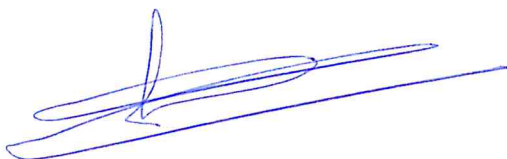
Monsieur Adrien MANDIER, ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés fondateurs.

Alexis MANDIER



Adrien MANDIER

